

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE BRULON
LE 20 février 2017

L'an deux mil dix-sept, le lundi vingt février à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Daniel COUDREUSE, son Maire

Etaient présents : M. COUDREUSE - M. VANNIER - M. DUHAMEL- M. DODIER- MME CHAUVEAU - MME RAUBER - MME BREUX - MME BODIN - MME ANGONNET- MME VERITE- MME CORMIER - M. TEROUANNE -M. LEROY - M. JARDIN -M. JEFFROY-

Etaient absentes (excusées) : MME BERNIER (procuration à M. COUDREUSE) - MME RÉZÉ (procuration à Mme ANGONNET)

Secrétaire de séance : Cécile CHAUVEAU

Présentation de l'aménagement de la rue Claude Chappe et place Claude Chappe par M GEFROY de la société SAFEGE

Travaux rue Claude Chappe

Passage de la voie en voie partagée, en zone 30 avec création d'une écluse au droit de la sortie périscolaire Permettant une sécurisation piétonne, avec implantation de barrières et poteaux. L'écluse rendra les véhicules sortant du bourg prioritaire
Réalisation de 4 places de parking à « cheval » sur la voirie
Création de jardinière pour la plantation de plantes grimpantes

Travaux place Claude Chappe

Passage en voie partagée avec zone 30, revêtement en enrobé coloré ocre et caniveau pavé
Création de 7 places de parking dont un PMR et stationnement deux roues
Des barrières et poteaux permettront la mise en sécurité des piétons pouvant stationner ou se déplacer sur la place
Création d'un espace vert pour re-végétaliser la place
Un GR passant sur la place, il a été proposé une aire de pique-nique en plus des places de parking

Chemin de la Fosse

Reprise de la chaussée en bicouche selon le profil existant et accotement repris en stabilisé pour le cheminement Du GR

Après discussion,

Le Conseil émet un avis favorable à cet aménagement. Le projet sera présenté aux riverains prochainement

-Transfert de compétence : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

La loi ALUR facilite l'élaboration du PLUi grâce au transfert automatique de la compétence PLU à l'EPCI au plus tard le 27 mars 2017, sauf avis contraire des élus.

Monsieur Le Maire présente à l'assemblée :

La définition d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)
Les incidences du transfert de compétence en matière de PLUi

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le transfert de compétence en matière de PLU à la Communauté de Communes LOUE-BRULON - NOYEN

- Modification des statuts de la Communauté de Communes LOUE-BRULON-NOYEN

Modification statutaire - répartition des sièges

Le Conseil Municipal de Brûlon,

02/2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 5211-20 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 08 février 2017 approuvant la modification statutaire sur l'article 5 fixant le nombre et la répartition des sièges au sein du Conseil Communautaire ;

Accepte à l'unanimité la modification statutaire sur l'article 5

3 - Subventions

- Attributions des subventions aux associations

Le Conseil Municipal décide de verser pour l'année 2016, les subventions suivantes :

Association	Montant
Atelier musical	3000.00 €
Club de judo	500.00 €
Amicale des sapeurs-pompiers	500.00 €
GDON de Brûlon	320.00 €
Amicale des Anciens Combattants	120.00 €
Pétanque Brûlonnaise	120.00 €
Société musicale	500.00 €
Patriote Brûlonnaise	3000.00 €
Comité des Fêtes	500.00 €
Comice agricole	500.00 €
Fondation du Patrimoine	120.00 €
Don du sang	200.00 €
Vie libre	150.00 €
Pêcheurs Brûlonnais	150.00 €
Génération mouvement	600.00 €
Conciliateur de justice	100.00 €

- Subvention de fonctionnement à l'école Notre Dame

Monsieur Le Maire présente le principe du calcul de la subvention, celle-ci doit être basée sur les charges de fonctionnement de l'école publique

Le coût de fonctionnement comprend : les charges de personnes, les fluides, entretien de bâtiments, les frais de téléphone/internet.

Pour l'année 2016

Ecole primaire : 20 911.91 €

Ecole maternelle : 51 099.87 €

Le conseil décide de subventionner par élève de Brûlon qui fréquente l'école Notre Dame la somme de 19 400.00 €

- Demande de participations aux communes pour les élèves extérieurs de l'école Claude Chappe (Communes de Joué-en-Charnie, Saint-Ouen-en-Champagne et Mareil-en-Champagne)

Monsieur Le Maire propose une participation financière des communes extérieures de 700.00 € par élève
Le Conseil Municipal accepte cette proposition

6 élèves de Joué-en-Charnie

3 élèves de Mareil-en-Champagne

3 élèves de Saint-Ouen-en-Champagne

- Demandes de subventions

DETR - Aménagement de la rue Claude CHAPPE

Dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'année 2017

PROJET : L'AMENAGEMENT RUE ET PLACE CLAUDE CHAPPE

En 2014 et 2015 des travaux d'aménagement de la base de loisirs et l'investissement en matériels ont été réalisés pour un montant 47 234.69 € H.T.
Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à solliciter une subvention Leader auprès du Pays Vallée de la Sarthe.

Assurances - résultats de la consultation (DELI-17-2-09)

Une consultation a été organisée en matière d'assurances auprès des compagnies : MMA - SMACL et GROUPAMA
Concernant les garanties suivantes :

- Dommages aux biens
- Flotte des véhicules
- protection juridique
- Responsabilité civile

Après analyse, la Commune de Brûlon retient MMA - CABINET DIARD

Contrat de maintenance : matériel de maintenance de sécurité et incendie dans les bâtiments communaux

Dans le cadre des obligations des établissements recevant du public, nous devons maintenir en état de marche l'ensemble des installations d'incendie et de sécurité dans nos bâtiments (école maternelle, accueil périscolaire, salle La Fontaine + vestiaires, base de loisirs, mairie et école primaire)
Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette proposition et autorise M. le Maire à signer le devis de l'entreprise LLEIXA - Agence de l'Ouest.

Marché e-primo

Convention d'adhésion à un groupement de commande pour l'environnement numérique à l'école publique
Monsieur Le maire propose d'adhérer au groupement de commande e-primo soit 1.50 €H.T. par élève

Le Conseil Municipal autorise M. Le Maire de contracter et d'adhérer au groupement de commande pour e-primo

Séjour à PENESTIN (local ados)

- Signature du contrat et autorisation de versement d'acompte

Monsieur Le Maire informe que le Local Ados renouvelle en 2017 un séjour à PENESTIN du 10 au 14 juillet pour 15 jeunes et 3 animateurs.

Il y a lieu de réserver l'hébergement au Relais international des jeunes de Pénestin pour un coût de 2339 €

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer le contrat et à verser l'acompte de versement
Et de faire l'ensemble des démarches nécessaires à l'aboutissement du projet.

Questions diverses

Autorisation de signature d'un permis d'aménager modificatif pour le lotissement des Deux Chênes
Dans le règlement initial du permis d'aménager du lotissement des Deux Chênes le nombre d'implantation de maisons dans le lot 16 et 17 n'est pas correct.

Il y a lieu de prévoir un permis modificatif d'aménagement, Monsieur Le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de signer ce document.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer le dit permis modificatif.

Plan d'eau ouverture officielle le 24/04/2017

Le Conseil Municipal confirme les tarifs des cartes de pêche pour l'année 2017

- Carte à l'année : 32 €
- Carte à la semaine : 15 €
- Carte à la journée : 7 € (gratuit pour les enfants de moins de 12 ans pour une seule ligne, accompagnés d'un adulte
- Carte exceptionnelle : 8 €